

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_2019_030

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 juin 2019

Nombre de Conseillers en exercice	12
de Présents	10
de Votants	12

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

**VOIRIE COMMUNALE
2019**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie, JAUFFRED Thierry

Absents :

Excusés :

Procuration de : AMAUDRIC Aude par HAMOT Christine, ROUSSELET Jean-Louis par AILHAUD-BLANC Régine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 18/06/2019

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la procédure adaptée lancée le 23 avril 2019 pour les travaux de réfection de diverses voies communales :

- Impasse des Hautes Plaines
- Chemin des Touisses
- Chemin du Grand Saint Martin
- Route du Pré de Saule
- Chemin du Raya
- Chemin de Broffou

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à deux reprises, le 14 juin 2019 pour l'ouverture des plis et l'admission des candidatures, puis le 18 juin 2019 pour l'analyse des offres après demande de renseignements complémentaires.

la commission d'appel d'offre a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour le prix des prestations, 20 % pour la valeur technique de l'offre et 20% pour le délai d'exécution), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, l'entreprise suivante :

COLAS MIDI MEDITERRANEE
Etablissement de Manosque
ZI Saint-Maurice – CS10034
04107 MANOSQUE CEDEX

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 26/06/2019
004-210400479-20190625-DE_2019_030-DE

Montant de l'offre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 68 635€
- Montant TTC : 82 362 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

ACCEPTTE la proposition de l'entreprise COLAS MIDI MEDITERRANEE pour un montant de 68 635€ HT

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.

Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

